



Listen to this article

Précédemment, nous avons brièvement montré la sanction extrême du péché volontaire. La peine infligée à Adam, laquelle concerna toute sa descendance, était de ce type ; conséquemment à la mort de Christ, en tant que rançon de la peine infligée pour ce péché volontaire, il est possible de pardonner ce péché et les péchés consécutifs.

Les péchés pardonnables sont ceux qui résultent des faiblesses engendrées par le seul péché Adamique que Christ a réglé une fois pour toutes. Ils ne sont pas volontaires, mais sont commis par ignorance ou par faiblesse de la chair. Dieu s'engage à pardonner tous ces péchés à notre repentir, au nom et au mérite du sacrifice de Christ.

Les péchés impardonnable, les péchés qui ne peuvent être pardonnés, sont ceux qui sont commis délibérément. De même que la sanction du premier péché volontaire était la mort — l'extinction de l'être —, de même la mort est la sanction pour tout péché volontaire contre la pleine connaissance et la capacité de choisir et de faire ce qui est juste. C'est ce que l'on appelle la seconde mort, par opposition à la première peine ou peine Adamique, dont le sacrifice en rançon de Christ libérera toute l'humanité.

Le « *péché à la [seconde] mort* », pour le pardon duquel l'Apôtre déclare qu'il est inutile de prier (1 Jean 5 : 16 - Darby), n'est pas seulement un péché volontaire, mais un péché contre une claire connaissance ; un péché pour lequel aucune excuse adéquate ne peut être trouvée. Parce qu'il s'agit d'un péché contre la claire connaissance, ou l'illumination dans la sainteté, il est appelé le « *péché contre le Saint Esprit* » (Matthieu 12 : 31, 32), pour lequel il n'y a pas de pardon.

Mais il y a d'autres péchés partiellement volontaires, qui sont donc partiellement impardonnable. Les tentations intérieures et extérieures (qui sont toutes des conséquences directes ou indirectes de la chute) y ont leur part ; — la volonté cède sous la pression de la tentation ou par faiblesse. Le Seigneur seul sait comment évaluer correctement notre responsabilité et notre culpabilité dans de tels cas. Mais pour le véritable enfant de Dieu, il

n'y a qu'une seule voie à suivre ; — le repentir et l'appel à la miséricorde au nom et au mérite de Christ, le grand sacrifice pour le péché. Le Seigneur pardonnera à un tel pénitent, en ce sens qu'Il le rétablira dans sa faveur ; mais il devra subir des « coups » (Luc 12 : 47, 48) pour le péché, dans la mesure où Dieu considère qu'il a été commis délibérément.

Il n'est pas rare qu'une personne consciente se rende compte qu'elle a commis un péché et que celui-ci était en partie délibéré. Elle se sent condamnée à juste titre, coupable devant Dieu ; réalisant sa propre culpabilité et oubliant la fontaine pour les péchés et les impuretés ouverte par Dieu pour notre race faible et déchue. Cette personne tombe dans un état de tristesse, croyant qu'elle a commis le péché qui mène à la mort. De tels pécheurs errent dans des déserts arides jusqu'à ce qu'ils trouvent la source purificatrice. Qu'ils se souviennent cependant que leur tristesse pour le péché commis et leur désir de revenir à la faveur divine sont des preuves qu'ils n'ont pas commis le péché qui mène à la mort ; car l'Apôtre déclare que ceux qui commettent un tel péché ne peuvent être renouvelés à la repentance (Hébreux 6 : 6). Les pénitents peuvent donc toujours être sûrs que leurs péchés étaient en partie, au moins, le résultat de la chute, et donc qu'ils n'étaient pas passibles de mort, mais qu'ils nécessitaient le pardon et des punitions.

Telle est la merveilleuse disposition de Dieu, par Christ, pour l'acceptation de toute âme qui, abandonnant le péché et l'amour du péché, recherche la justice et la vie par Celui qui est le Chemin, ainsi que la Vérité et la Vie. Ainsi, tous, qu'ils soient naturellement plus forts ou plus faibles, ont une égale possibilité de gagner la vie éternelle et de remporter le grand prix du cohéritage avec Christ.

LA RÉTRIBUTION FUTURE.

Tandis que les Écritures enseignent que le présent âge de l'Évangile est le jour du Jugement ou la période d'épreuve de l'Église, et que le jour du Jugement ou la période d'épreuve du monde sera l'âge Millénaire, il est néanmoins raisonnable de se poser la question suivante : Dans quelle mesure ceux qui n'appartiennent pas à l'église consacrée seront-ils tenus responsables, dans l'âge Millénaire, de leurs méfaits, de leur cruauté, de leur malhonnêteté et de leur immoralité, au temps présent ? Et dans quelle mesure ceux qui appartiennent à la même catégorie seront-ils alors récompensés pour leurs efforts actuels en vue de mener une vie morale et bienveillante ?

Ce sont des questions importantes, surtout pour le monde ; et il serait bon qu'il se rende compte de leur importance et qu'il en tire profit. Elles sont également importantes pour l'église, en raison de notre intérêt pour le monde et de notre désir de comprendre et d'enseigner correctement les plans de notre Père.

Nous avons appris que le sacrifice de Christ assure à toute l'humanité, aussi vile soit-elle, un réveil de la mort et le privilège de parvenir ensuite à la perfection et, si elle le veut, de vivre éternellement. « *Il y aura une résurrection des morts, tant des justes que des injustes.* » (Actes 24 : 15 - KJV). L'objet de leur retour à l'existence sera de leur donner une occasion favorable d'obtenir la vie éternelle, aux conditions que Dieu exige — c'est-à-dire l'obéissance à sa juste volonté. Nous n'avons aucune indication dans les Écritures que, lors du réveil, la condition morale des hommes aura changé, mais nous avons beaucoup d'éléments, tant par le bon sens que dans la révélation, qui suggèrent que, morts faibles et dépravés, tels ils en sortiront. Car il n'y a « *ni œuvre, ni pensée, ni science, ni sagesse, dans le séjour des morts, où tu vas* » (Ecclésiaste 9 : 10), ils n'y auront rien appris ; et comme ils étaient pécheurs et indignes de la vie et de la faveur divine lorsqu'ils sont morts, ils en seront encore indignes. N'ayant reçu ni pleine récompense ni pleine punition pour les actes de la vie présente, il est évident qu'un temps de rétablissement tel que celui que Dieu a promis pendant le Millénum est nécessaire — pour récompenser, punir et donner à toute l'humanité l'occasion d'obtenir la vie éternelle assurée par le grand sacrifice en rançon de Christ.

Si, à proprement parler, le monde n'est pas actuellement à l'épreuve, c'est-à-dire que le temps présent n'est pas celui de son épreuve pleine et entière, cependant les hommes ne sont pas, ni n'ont jamais été, entièrement dépourvus de lumière et de capacités, dont ils sont responsables. Dans les jours les plus sombres de l'histoire du monde, et dans la plus profonde dégradation de la vie sauvage, il y a toujours eu au moins une part de lumière de la conscience pointant plus ou moins directement vers la droiture et la vertu. Paul a enseigné très clairement que les actes de la vie présente auront beaucoup à voir dans l'avenir lorsque, devant Félix, il a parlé de justice et de maîtrise de soi en vue du jugement à venir, au point que Félix a tremblé — Actes 24 : 25 — Diaglott.

Lors du premier avènement de notre Seigneur, une plus grande quantité de lumière est venue aux hommes, et dans cette mesure, leur responsabilité s'est accrue, comme Il l'a dit : « *Et voici la condamnation, que la lumière est venue dans le monde, et que les hommes ont*

mieux aimé l'obscurité que la lumière, parce que leurs œuvres étaient mauvaises » (Jean 3 : 19 - KJV). Pour ces mauvaises actions commises contre la lumière possédée, obtenue que ce soit par la conscience ou par la révélation, les hommes devront en rendre compte et recevront, au jour du jugement, une juste rétribution. De même, dans la mesure de leurs efforts pour vivre avec droiture, ils recevront leur récompense au jour de l'épreuve - Matthieu 10 : 42.

Si les hommes considéraient ce que la raison elle-même discerne, à savoir que le temps des comptes, du jugement, approche, que Dieu ne permettra pas éternellement au mal de triompher et qu'Il punira d'une manière ou d'une autre les méchants, cela leur épargnerait sans aucun doute bien des peines et des châtiments dans l'âge à venir. Le Prophète déclare : « *Malheur à ceux qui cachent profond, loin de l'Éternel, leur conseil, et dont les actions sont dans les ténèbres, et qui disent : Qui nous voit, et qui nous connaît ?* » (Ésaïe 29 : 15 - Darby). Voici, « *Les yeux de l'Éternel sont en tout lieu, regardant les méchants et les bons* » (Proverbes 15 : 3 - Darby) ; et « *Dieu amènera toute œuvre en jugement, avec tout ce qui est caché, soit bien, soit mal.* » (Ecclésiaste 12 : 14 - Darby). Il « *mettra en lumière les choses cachées des ténèbres, et manifestera les conseils des cœurs* » - 1 Corinthiens 4 : 5 - Darby.

L'âge du règne de Christ sera un temps de juste jugement ; et bien que ce soit un âge d'opportunités en or pour tous, ce sera un temps de discipline sévère, d'épreuve et de punition pour beaucoup. Le fait que le jugement sera juste et impartial, et qu'il tiendra dûment compte des circonstances et des possibilités de chaque individu, est également assuré par le caractère du Juge (Christ - Jean 5 : 22 ; 1 Corinthiens 6 : 2), par sa connaissance parfaite, par sa justice et sa bonté inébranlables, par sa puissance divine et par son grand amour tel qu'il s'est manifesté dans son sacrifice pour racheter les hommes de la mort, afin qu'ils puissent jouir du privilège de cette épreuve favorable et individuelle.

La diversité des situations et des possibilités des hommes, à l'époque actuelle et dans le passé, indique qu'un jugement juste tiendra compte des différences dans le degré de responsabilité individuelle, ce qui nécessitera également des différences dans les relations futures du Seigneur avec eux. Cette déduction raisonnable est clairement confirmée par les Écritures. Le Juge a pris, et prend encore, acte des actions et des paroles des hommes (Proverbes 5 : 21), bien qu'ils soient totalement ignorants de cela ; et Il déclare que « *De toute parole oiseuse* [« pernicieuse », injurieuse ou malveillante] *qu'ils auront dite, les*

hommes rendront compte au jour du jugement » (Matthieu 12 : 36 - Darby) ; et que même un verre d'eau froide, donné à l'un de ses petits, parce qu'il appartient à Christ, ne perdra nullement sa récompense (Matthieu 10 : 42). Le contexte montre que les paroles « pernicieuses » auxquelles Jésus faisait allusion sont des paroles d'opposition volontaire et malveillante prononcées contre la lumière manifeste (Matthieu 12 : 24, 31, 32). Il a également affirmé qu'au jour du jugement, Tyr, Sidon et Sodome seraient traités avec moins de rigueur que Chorazin, Bethsaïda et Capharnaüm, qui avaient bénéficié de plus d'avantages, de lumière et d'opportunités - Matthieu 11 : 20-24 - KJV.

De la nature même des choses, nous pouvons penser que les punitions durant cet âge seront proportionnées à la culpabilité passée. Chaque péché commis et chaque mauvais penchant cultivé endurcit le cœur et rend plus difficile le retour à la pureté et à la vertu. C'est pourquoi, les péchés commis volontairement aujourd'hui nécessiteront des redressements et une discipline accrue dans l'âge à venir ; plus l'âme est profondément imprégnée de péché volontaire, plus les mesures nécessaires pour corriger cela seront sévères. De même qu'un parent sage punirait un enfant rebelle, de même Christ punira les méchants pour leur bien.

Ses châtiments seront toujours administrés avec justice, tempérés par la miséricorde, et compensés par l'approbation et la récompense qu'Il accordera à ceux qui seront correctement exercés par ce moyen. Et ce n'est que lorsque les punitions, les instructions et les encouragements auront échoué ; en résumé, lorsque l'amour et la miséricorde auront fait tout ce que la sagesse peut approuver (ce qui est tout ce que l'on peut demander), que le récalcitrant subira le châtiment final que son cas exige — la seconde mort.

Personne dans le monde ne subira ce châtiment avant d'avoir d'abord bénéficié de toutes les opportunités bénies de l'âge à venir. Et si cela est vrai pour le monde, le même principe s'applique maintenant aux enfants consacrés de Dieu en ce jour de jugement (d'épreuve). Nous recevons maintenant les faveurs de Dieu (par la foi), tandis que le monde les recevra dans l'âge prochain, c'est-à-dire l'instruction, l'assistance, l'encouragement, la discipline et le châtiment. « *Car qui est le fils que le père ne discipline pas ? Mais si vous êtes sans la discipline à laquelle tous participent, alors vous êtes des bâtards et non pas des fils.* » (Hébreux 12 : 7, 8 - Darby). Par conséquent, lorsque nous recevons un châtiment sévère, nous devons l'accepter comme venant d'un Père aimant qui veut nous corriger, sans oublier l'exhortation qui s'adresse à nous comme à des fils : « *Mon fils, ne méprise pas la discipline du Seigneur, et ne perd pas courage quand tu es repris par lui ; car celui que le Seigneur*

aime, il le discipline, et il fouette tout fils qu'il agrée » - Hébreux 12 : 4-13 - Darby.

Comme les voies de Dieu sont justes et droites ! Lisez attentivement les lois de l'âge à venir — Jérémie 31 : 29-34 et Ézéchiel 18 : 20-32. Elles nous prouvent, sans qu'il soit possible d'en douter, la sincérité et la réalité de toutes ses déclarations d'amour envers les hommes : « *Je suis vivant, dit le Seigneur DIEU, je ne prends pas plaisir en la mort du méchant, mais à ce que le méchant se détourne de son chemin et qu'il vive ; Détournez-vous, détournez-vous de vos mauvais chemins ; et pourquoi mourriez-vous ... ?* » — Ézéchiel 33 : 11 — KJV.

Tous ceux qui, dans cette vie, se repentent de leurs péchés et, comme le terme « *repentance* » l'implique, commencent et poursuivent l'œuvre de réforme au mieux de leurs capacités, se formeront un caractère qui leur sera bénéfique dans l'âge à venir ; lorsqu'ils se réveilleront lors de la résurrection, ils auront ainsi progressé vers la perfection, et leur progrès sera plus rapide et plus facile ; tandis que pour d'autres, il sera plus lent, plus rebutant et plus difficile. C'est ce que laissent entendre les paroles de notre Seigneur (Jean 5 : 29, 30 — Diaglott) : « *L'heure vient où tous ceux qui sont dans leurs tombeaux entendront sa voix et sortiront ; ceux qui ont fait le bien pour la résurrection de vie [ceux dont l'épreuve est passée et qui ont été jugés dignes de vivre, seront ressuscités parfaits — les fidèles des âges passés obtenant une vie humaine parfaite, et les vainqueurs de l'âge de l'Évangile une vie parfaite en tant qu'êtres divins], et ceux qui ont fait le mal pour la résurrection de jugement.* » — pour suivre un programme de discipline et de relèvement — comme moyen nécessaire à leur perfectionnement, ou, sinon, à leur condamnation à la seconde mort.

L'homme qui, dans cette vie, par fraude et injustement, a amassé et thésaurisé de grandes richesses, qui ont été dispersées au vent lorsqu'il est retourné en poussière, se réveillera sans doute pour se lamenter sur sa perte, et déplorer sa pauvreté et son impuissance totale, dans le nouvel ordre des choses, à utiliser de nouveau des moyens illégaux pour amasser une fortune. Pour beaucoup, ce sera un châtiment sévère et une expérience amère que de vaincre les penchants à l'avarice, à l'égoïsme, à l'orgueil, à l'ambition et à l'oisiveté, encouragés et caressés pendant des années dans la vie présente. Nous voyons parfois une illustration de cette forme de punition aujourd'hui, lorsqu'un homme très riche perd tout soudainement, et que l'esprit hautain et celui de sa famille doit s'effacer.

Il nous est dit (Daniel 12 : 2 — KJV) que certains se réveilleront « *pour la honte et un mépris*

éternel. » Et qui peut douter que, lorsque tout ce qui est secret sera soumis au jugement (Ecclésiaste 12 : 14), et que le côté sombre de bien des caractères qui jouissent aujourd’hui d’une réputation enviable auprès des hommes sera révélé, bien des visages rougiront et se cacheront mal à l’aise ? Lorsque l’homme qui vole est tenu de restituer le bien volé à son propriétaire légitime, avec un intérêt de vingt pour cent, et que l’homme qui trompe, accuse faussement son prochain ou lui fait du tort d’une autre façon, est tenu de reconnaître ses crimes et, dans la mesure du possible, de réparer les dommages, sous peine de perdre éternellement la vie, ne s’agit-il pas là d’une justice rétributive ? Notez l’affirmation claire de ceci dans les relations typiques de Dieu avec Israël, illustrant celles de Dieu avec le monde – 1 Corinthiens 10 : 11 ; Lévitique 6 : 1-7. Voir aussi « Les figures du Tabernacle », pages 103 à 105.

Alors qu’il nous est ainsi permis d’étudier le plan parfait de Dieu, il nous est rappelé avec force la parole qu’Il a prononcée par l’intermédiaire du prophète Ésaïe : « *J’ai mis le jugement pour cordeau, et la justice pour plomb* » (Ésaïe 28 : 17 – Darby). Nous voyons aussi l’influence salutaire d’une telle discipline. Les parents, en disciplinant leurs enfants, se rendent compte de l’impérieuse nécessité de proportionner leurs punitions au type des fautes commises ; il en est de même dans le gouvernement de Dieu : les grandes punitions infligées à la suite de grandes fautes se limitent à ce qui est nécessaire pour établir la justice et pour opérer de grandes réformes morales.

Voyant que le Seigneur ajustera de cette manière équitablement les affaires humaines en son propre temps, nous pouvons assumer les difficultés du temps présent, et résister au mal par le bien, même au prix d’un désavantage. C’est pourquoi « *Ne rendez à personne le mal pour le mal* ». « *Ayez en vous les sentiments qui étaient en Jésus-Christ* (notre Seigneur) » – Romains 12 : 17-19 ; Philippiens 2 : 5.

L’ordre actuel des choses ne durera pas toujours : l’heure des comptes approche. Le juste Juge de toute la terre déclare : « *À moi la vengeance, à moi la rétribution* » (Romains 12 : 19) ; et l’apôtre Pierre ajoute : « *Le Seigneur sait comment délivrer de la tentation les hommes pieux, et réservier les injustes pour être punis au jour du jugement* » (2 Pierre 2 : 9, 10 – KJV). Et, comme nous l’avons vu, ces châtiments seront adaptés à la nature des fautes et à l’objectif bienveillant en vue — l’établissement permanent de l’homme dans la justice.

D’autres passages bibliques corroborent cette vision des récompenses et des châtiments

futurs : 2 Samuel 3 : 39 ; Matthieu 16 : 27 ; 1 Pierre 3 : 12 ; Psaumes 19 : 11 ; 91 : 8 ; Proverbes 11 : 18 ; Ésaïe 40 : 10 ; 49 : 4 ; Matthieu 5 : 12 ; 10 : 41, 42 ; Luc 6 : 35 ; Apocalypse 22 : 12 ; Romains 14 : 11, 12.

QUE L'HONNÉTETÉ ET LA VÉRITÉ PRÉVALENT.

Ayant démontré que ni la Bible ni la raison n'offrent le moindre soutien à la doctrine selon laquelle les tourments éternels sont la sanction du péché, nous constatons que les divers credo, confessions, livres de cantiques et traités théologiques de l'église sont ses seuls soutiens ; et que, sous la lumière croissante de notre époque et l'émancipation de la raison qui en découle, la croyance en cette horrible et diabolique doctrine des âges des ténèbres est en train de disparaître rapidement. Mais hélas ! ce n'est pas parce que les Chrétiens sont généralement zélés pour la vérité de la Parole de Dieu et pour son caractère, et parce qu'ils sont prêts à détruire les sinistres idoles de leur croyance. Ah non ! ils s'inclinent encore devant leurs faussetés reconnues ; ils s'engagent encore à les défendre et consacrent du temps et de l'argent pour les soutenir, bien qu'au fond de leur cœur ils en aient honte et qu'ils les renient en privé.

L'influence générale de tout cela est d'amener les gens honnêtes du monde à mépriser le Christianisme et la Bible, et de faire des Chrétiens nominaux des hypocrites et des semi-infidèles. Parce que l'église nominale se cramponne à ce vieux blasphème et présente trompeusement ses propres erreurs comme étant l'enseignement de la Bible, la Parole de Dieu, bien qu'elle soit encore révérée nominalement, est pratiquement répudiée. Ainsi, la Bible, la grande ancre de la vérité et de la liberté, se trouve détachée, par ceux-là mêmes qui, s'ils n'étaient pas trompés quant à ses enseignements, seraient soutenus et bénis par elle.

Le résultat global, qui n'est pas très éloigné, sera d'abord l'infidélité déclarée, puis l'anarchie. Les Chrétiens tièdes, tant dans les chaires que sur les bancs, qui connaissent ou qui devraient bien mieux connaître, sont responsables en grande partie, en très grande partie de cette situation. Beaucoup d'entre eux sont prêts à compromettre la vérité, à noircir le caractère de Dieu, à se contredire et à se tromper eux-mêmes, au nom de la paix, de la tranquillité ou de l'avantage terrestre actuel. Tout ministre exprimant une vérité qui dérange, risquant de perdre son salaire et sa réputation comme étant « établi dans le bourbier de l'erreur », serait considéré comme un homme courageux, même s'il cachait

honteusement son nom dans ses déclarations publiques.

Si les prétendus Chrétiens étaient honnêtes avec eux-mêmes et fidèles à Dieu, ils apprendraient bientôt que « *la crainte qu'ils ont de moi (Dieu) est enseignée par le précepte des hommes* » (Ésaïe 29 : 13 - KJV). Si tous décidaient de reconnaître Dieu pour vrai, et tout homme pour menteur (Romains 3 : 4) et que tous les credo humains sont imparfaits et trompeurs, une grande œuvre de destruction des credo serait accomplie très rapidement. La Bible serait alors étudiée et appréciée comme jamais auparavant, et son témoignage que le salaire du péché est la mort (l'extinction) serait reconnu comme une « juste rétribution ».

Nous n'avons donné dans cet article qu'une simple suggestion de la lumière qui brille maintenant au « temps convenable » pour la « maison de la foi ».

WT1900 p2612